

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/083 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE VALIDANT LA PROCEDURE DE CONVOCATION EN URGENCE DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2007

SEANCE DU 30 AVRIL 2007

L'An deux mille sept, et le trente avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RICCI-VERSINI Etiennette, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, STEFANI Michel.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALIBERTINI Rose à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier
M. MARTINETTI Jean-Charles à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme NATALI Anne-Marie à Mme RICCI-VERSINI Etiennette
Mme RICCI Annie à M. José GALLETTI
M. SIMEONI Edmond à M. Jean BIANCUCCI
M. SISCO Henri à M. François DOMINICI
Mme SUSINI Marie-Ange à M. LECCIA Jean-Pierre



ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, PANUNZI Jean-Jacques, PROSPERI Rose-Marie, SCIARETTI Véronique, TALAMONI Jean-Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que la jurisprudence applicable en matière de procédure de convocation à délai abrégé,
- VU** sa délibération n° 07/076 du 12 avril 2007,
- VU** l'ordonnance en référé du Tribunal Administratif de Bastia du 27 avril 2007,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE



CONSIDERANT le principe de continuité du service public,

CONSIDERANT la nécessité en découlant, s'agissant du service public des transports maritimes entre les ports de Corse et le port de Marseille, de délibérer dans un délai réduit, afin de proroger le service public existant, compte tenu de l'ordonnance du Tribunal

Administratif de Bastia intervenue le vendredi 27 avril comme de la fin de validité de la délégation existante, soit le lundi 30 avril à minuit,

CONSTATANT que chacun de ses membres a pu être informé dès le vendredi 27 avril de la convocation d'une réunion spéciale de l'Assemblée de Corse pour le lundi 30 avril, de ses motivations et de son ordre du jour,

ARTICLE PREMIER :

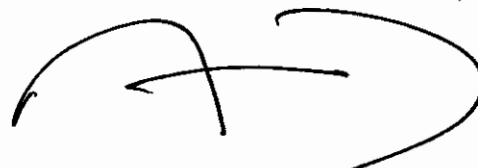
VALIDE la procédure de convocation en urgence mise en œuvre par le Président de l'Assemblée de Corse concernant la séance publique du 30 avril 2007.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 avril 2007

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA

